

AFFAIRE N° 13 - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Sainte-Marie, appartenant à M. NANDO André.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Municipalité a entrepris la rénovation du secteur compris entre les rues Roland-Garros, Montreuil et Sainte-Marie.

C'est ainsi qu'un Jardin d'Enfants a déjà été réalisé constituant la suite normale de l'école maternelle programmée sur deux terrains contigus propriété communale.

Il importe donc pour une desserte correcte de cet ensemble de s'assurer la maîtrise d'un certain nombre de terrains dont celui de M. NANDO André qui permettront d'aménager un accès.

Il s'agit d'une parcelle de terrain cadastrée AO 420 de 143 m2 de superficie, bâtie d'une case en bois sous tôle. Le propriétaire est d'accord pour céder l'ensemble pour le prix de 100 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition de l'immeuble de M. NANDO pour le prix de 100,000 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

Vue
Pour le Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme,
Saint-Denis, le 26 octobre 1976
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE